



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 05 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 43	
Nombre de suffrages exprimés : 45 dont : 2 pouvoirs	

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loic CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir à Thierry SEGUIN

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Astrid ZANUTTO

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_060 : Election des autres membres du bureau

Institutions et vie politique - Élection de l'exécutif

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'arrêté préfectoral n°20251530, en date du 15 septembre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la communauté de communes Plaine Limagne et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10 ;

Vu la délibération n°2026-053 déterminant la composition du bureau,

Considérant la candidature M. Patrice DARPOUX et de M. Loïc CHATARD ;

Considérant les résultats suivants :

• 1^{er} conseiller délégué :

	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc CHATARD	45	Quarante-cinq

Votes blancs : 0

Votes nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

• 2^e conseiller délégué :

	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice DARPOUX	45	Quarante-cinq

Votes blancs : 0

Votes nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Considérant que les opérations de vote ont été régulièrement organisées ;

Après avoir procédé au vote, le conseil,

DELIBERE

Article 1 :

Loïc CHATARD et Patrice DARPOUX sont désignés conseillers délégués.

Article 2 :

Les conseillers délégués sont déclarés immédiatement installés.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Astrid ZANUTTO

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement